

Procès verbal de l'assemblée générale de l'association des amis du jardin botanique alpin de Meyrin (association AJBAM) du jeudi 27 avril 2023

L'assemblée débute à 19h15 par un mot de bienvenue de notre présidente, Mme Antonella Vitale.

Douze membres sont présents, 11 membres sont excusés, parmi ces derniers le secrétaire de notre association, M. Jean-Pierre Collé, qui a présenté sa démission.

Le procès verbal de la précédente assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

Nous passons ensuite à l'examen de la nouvelle version des statuts de l'association AJBAM. C'est l'occasion de préciser la qualité de « membre consultatif » prévue dans ces nouveaux statuts : à la demande des autorités communales, les employés du Jardin Botanique Alpin de Meyrin, s'il peuvent être membre de l'association AJBAM, doivent y être privé du droit de vote afin « d'éviter tout conflit d'intérêts ». Plusieurs personnes expriment leur étonnement, ne comprenant pas quels « conflit d'intérêts » pourraient bien surgir dans ce cadre... D'autres émettent également un doute sur la légalité de cette exigence. Toutefois, dans un soucis de conciliation, cette qualité de « membres consultatifs » est acceptée. Actuellement, notre association compte donc trois membres consultatifs : M. Calendret, T. Fuchser et L. Decrausaz.

Autre point discuté, le nom officiel de l'association est bien « Amis du Jardin Botanique Alpin de Meyrin », dont l'acronyme est « AJBAM ».

Ces précisions faites, les statuts modifiés ¹ sont soumis au vote : ils sont approuvés à l'unanimité (moins les membres consultatifs, donc!).

Notre présidente relève que l'approbation des nouveaux statuts officialise la reprise d'activité de l'AJBAM et nous permettra de demander une reconnaissance officielle auprès de la commune de Meyrin.

Nous passons ensuite à l'élection d'un nouveau secrétaire. Après discussion, un seul candidat se présente et est élu à l'unanimité : c'est donc M. Jacques Falquet (déjà membre du comité) qui devient secrétaire de l'AJBAM.

Tony Scherrer, trésorier de l'AJBAM, nous présente ensuite les résultats de la récolte des cotisations, ainsi que l'état de nos finances : 27 cotisations, dont trois « familiales » ont été encaissées à ce jour. Deux dons (100 CHF et 350 CHF) ont aussi été reçus. Le compte postal nous coûtant 60 CHF / an, le trésor de l'AJBAM se monte actuellement à 1060 CHF. Pour mémoire, l'adresse officielle ainsi que l'IBAN de notre association sont :

CH88 0900 0000 1605 2764 5
Assoc. des Amis du Jardin Botanique Alpin
ch. du Jardin Alpin 6
1217 Meyrin

Nous passons ensuite à l'examen de la proposition de logo pour l'AJBAM, proposition offerte par Daniela Bollhalder (qui est chaleureusement remerciée pour ce très beau travail!).

Par soucis de clarté, un consensus se forme pour demander à Daniela de nous préparer une version du seul dessin (qui deviendra le logo de l'AJBAM), à l'exclusion des éléments

1 En annexe à ce PV

de texte (qui pourront toujours être ajoutés suivant les besoins, avec adresse et n° compte...).

Divers :

M. Calendret signale qu'une boîte aux lettres réservée à l'AJBAM est déjà présente à l'entrée du Jardin. Il suggère aussi que notre association soit présente lors du vernissage de la saison d'été du Jardin Botanique Alpin de Meyrin (10 juin dès 14h) : ce serait l'occasion de distribuer un petit flyer comportant une brève présentation de l'AJBAM ainsi qu'un bulletin d'inscription.

A. Vitale propose une réunion dès que possible de l'AJBAM afin de collecter les suggestions des membres en terme d'activités pour 2023. Ceci afin d'établir un programme détaillé et d'établir un budget. Un « doodle » sera organisé au plus vite, en proposant au moins quatre dates (parmi lesquelles les 16 et 30 mai).

Clôture : l'assemblée générale est levée à 20h10 et nous profitons d'un buffet organisé par Livia et Tony Scherrer (merci !...)

Procès verbal rédigé par :

Jacques Falquet
Secrétaire

Meyrin, le 28 avril 2023